



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2026-003
7-10

Nombre de Membres
en exercice : 11
présents : 10
votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le mardi trois février 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Roger GABORIEAU.

PRÉSENTS : M. Roger GABORIEAU, Mmes Laura BABU, Jeanine FOURNIER, Martine GRATTON, Sophie IDIER, Annie JOYAU, Dominique PASQUIER, Marie RABILLER, Alexandra SIRET et M. Dominique LOISY,

ABSENTS EXCUSÉS : M. Dominique PERRAUDEAU (pouvoir donné à Annie JOYAU),

ASSISTENT : M. Philippe BOUDEAU (Directeur), Dominique CHUPIN (Médecin Coordonnateur).

OBJET : Fixation des loyers des Foyers Soleil à compter du 1^{er} juillet 2026 (Compta M57)


Le Président présente les éléments concernant les loyers appliqués ces dernières années et ceux permettant de les évaluer pour 2026/2027 en appliquant une augmentation de 1 à 3 % (0,8 % d'inflation en 2025 selon l'INSEE).

LOYERS FOYER SOLEIL (En €)	T2	T3	T5	GARAGE
Du 01/07/2024 au 30/06/2025 + 3 %	483.66 €	612.64 €	648.45 €	35.44 €
Du 01/07/2025 au 30/06/2026 + 3 %	498.17 €	631.02 €	667.90 €	36.50 €

propositions du 01/07/2026 au 30/06/2027	T2	T3	T5	GARAGE
avec une augmentation de 1 %	488,50 €	618,77 €	654,93 €	35,79 €
avec une augmentation de 2 %	493,33 €	624,89 €	661,42 €	36,15 €
avec une augmentation de 3 %	498,17 €	631,02 €	667,90 €	36,50 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, retient une augmentation de 2 % pour l'ensemble des logements et valide les montants des loyers proposés ci-dessus avec une application au 1er juillet 2026.

Le Président,
Roger GABORIEAU


Roger Gaborieau
Président du CCAS Lucs sur
Boulogne
16 févr. 2026